Image not found or type unknown

Cession despecialisation pour depart a la retraite

Par **Malia**, le **30/07/2013** à **12:09**

Bonjour
J'ai signé un bail commercial il y a un an les affaires étants de plus en plus difficile je souhaite arreter une partie de mon activité (je suis en eurl)T
Donc mettre fin a mon bail pour prendre ma retraite comme la loi du commerce m y autorise j ai trouvé un repreneur pour mon bail de pret a porter pour une galerie d art je voudrai donc envoyer par huissier a mon propriétaire l activité du repreneur ainsi que le prix de cession pour une cession déspécialisation
Mes questions sont les suivantes: que ce passe t il si mon propriétaire n accepte pas (ce qui est le cas) il ne veut ni mon successeur ni racheter mon bail et il lui sera tres difficile de plaider l'[smile16]incompatibilité avec l immeuble(au contraire une galerie d art valoriserai l immeuble)
Puisque il a 2 mois pour emettre ses intentions mon successeur veut etre dans les lieux avant les 2 mois...pendant une procedure peut il casser la vente?
D autre part je souhaite cumuler retraite et continuation de mon activité ? peut il remettre en cause la cession?
Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés